



ESTIMATION

N° D202507-342

En date du 22/07/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

DOMAINE

M. Erwan Piolot

8 Avenue du Général de Gaulle
74200 Thonon-les-Bains

SIRET : 920956216

Adresse du chantier
60 Avenue du Bois d'Isis
29100 Douarnenez

Chauffage / Climatisation / Ventilation - I01 - Maison gardien

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	1. Étude et préparation				
1.1	Étude thermique Réalisation d'une étude thermique détaillée avec simulation des gains énergétiques	1 U	450,00 €	10.0 %	450,00 €
2	2. Équipements de chauffage				
2.1	Pompe à chaleur air/air Fourniture PAC air/air non réversible SCOP=4 (selon recommandations DPE)	1 U	4 200,00 €	10.0 %	4 200,00 €
2.2	Installation PAC Installation et mise en service de la PAC avec raccordements	1 U	1 800,00 €	10.0 %	1 800,00 €
2.3	Ballon thermodynamique Fourniture ballon thermodynamique 65L classe énergétique A	1 U	1 200,00 €	10.0 %	1 200,00 €
2.4	Installation ballon Installation et raccordement du ballon thermodynamique	1 U	600,00 €	10.0 %	600,00 €
3	3. Mise en conformité électrique				
3.1	Mise aux normes électriques Correction des anomalies électriques relevées dans le diagnostic	1 U	850,00 €	10.0 %	850,00 €
4	4. Finitions et services				
4.1	Mise en service et réglages Tests, réglages et mise en service de l'installation complète	1 U	350,00 €	10.0 %	350,00 €
4.2	Nettoyage chantier Nettoyage complet et évacuation des déchets en déchetterie	1 U	180,00 €	10.0 %	180,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

Total net HT	9 630,00 €
TVA (10.0%)	963,00 €
Total TTC	10 593,00 €
Net à payer	10 593,00 €

Offre valable jusqu'au **21/08/2025**

Bon pour accord et signature